

## LA MAIRIE EN DIRECT

### RÉSULTATS FINANCIERS 2009 – UN DÉFICIT DE 132 754 \$

Le Rapport financier 2009 de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez a été déposé à la séance du conseil du 15 mai dernier et le vérificateur externe de la municipalité en a présenté un sommaire aux citoyens.

Les revenus pour l'année 2009, excluant ceux provenant du transfert de la taxe d'assise, ont été de 4 322 527\$ en hausse de 4,5 % (4 135 629 \$ en 2008).

• Taxes: . . . . .	3 494 601 \$
• Paiements tenant lieux de taxes : . . . . .	46 908 \$
• Transferts : . . . . .	173 919 \$
• Services rendus : . . . . .	83 209 \$
• Autres : . . . . .	523 890 \$
	4 322 527 \$

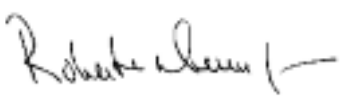
Les charges pour l'année 2009 ont été de 4 455 281 \$, en hausse de 10,5 % (4 029 827 \$ en 2008).

• Administration générale (incluant 250 000 \$ pour mauvaises créances) : . . . . .	1 182 840 \$
• Sécurité publique : . . . . .	478 631 \$
• Transport : . . . . .	1 016 776 \$
• Hygiène du milieu : . . . . .	779 223 \$
• Aménagement, urbanisme et développement : . . . . .	21 846 \$
• Loisirs et culture : . . . . .	432 678 \$
• Frais de financement : . . . . .	122 431 \$
• Conciliation à des fins fiscales : . . . . .	220 856 \$
	4 455 281 \$

L'année financière 2009 finit donc avec un déficit de 132 754 \$. Une provision pour mauvaises créances de 250 000 \$ a été inscrite aux états financiers 2009 afin de tenir compte des pertes enregistrées depuis 2007 par l'introduction de nouvelles taxes calculées sur une base de tarification (entretien des chemins et protection de l'environnement) plutôt que sur la valeur foncière.

Nous avons radié 350 000 \$ des 400 000 \$ de pertes accumulées au 31 décembre 2009 par ce modèle de taxation. Ce montant provient de la provision pour mauvaises créances de 100 000 \$ déjà constituée au 31 décembre 2008 à laquelle s'ajoute celle de 250 000 \$ en 2009. Le surplus accumulé a ainsi diminué de 348 007 \$ à 204 754 \$.

La révision du **modèle de taxation** que nous avons fait en 2010 va permettre de diminuer sensiblement le niveau des **mauvaises créances** et assainir les finances de notre municipalité. **Notre taux de taxation** (0,89 \$ du 100 \$ d'évaluation) **se compare maintenant à celui de nos voisins de Sainte-Béatrix** (0,92 \$ du 100 \$ d'évaluation) **et de Sainte-Marcelline** (0,89 \$ du 100 \$ d'évaluation).



Robert W. Desnoyers, maire



### Nomination d'un directeur général et secrétaire-trésorier à Saint-Alphonse-Rodriguez

C'est le 5 avril qu'entrait en fonction le nouveau directeur général et secrétaire-trésorier de notre municipalité. M. François Dauphin renoue avec la municipalité après quelques années d'absence.

Le Conseil municipal et tous les employés lui souhaitent tout le succès possible dans ses nouvelles fonctions.



### À VOS LACS, PRÊTS, PART..ICIPEZ!

Mère nature a décidé de nous gâter cette année en nous accordant hâtivement des températures chaudes. Les activités estivales sont déjà amorcées et c'est donc le temps de débiter la saison du bon pied en participant à la protection de nos lacs et de nos cours d'eau par **trois gestes simples, mais excessivement importants**.

#### 1. Régénérons les rives de nos lacs et nos cours d'eau.

À l'origine, nos lacs et nos cours d'eau étaient entourés d'arbres et d'arbustes qui les protégeaient contre le ruissellement des eaux de surface et le réchauffement des rives.

Aujourd'hui, nos terrains dénudés et gazonnés représentent un danger réel pour leur survie, car il n'y a plus rien pour les protéger, ce qui accélère leur processus de vieillissement et favorise éventuellement l'apparition d'algues bleues.

En 2010, chaque terrain devrait être régénéré sur une distance d'au moins 3 mètres de la rive, et même plus. Il faut planter arbres et arbustes pour ramener la bande riveraine aussi naturelle que possible. C'est tout un changement qui est requis, mais nous devons l'accepter si nous voulons protéger nos lacs et nos cours d'eau. Vaut mieux perdre en partie la vue du lac que de perdre le lac en entier.

Notre préposée à l'environnement se fera un plaisir de vous aider dans vos travaux de régénération de vos rives. Demandez-lui conseil.

#### 2. Vérifions la qualité de nos installations sanitaires

La vidange régulière des fosses septiques tous les deux ans est le premier geste que nous devons poser pour limiter l'apport de phosphore et de coliformes dans nos lacs et nos cours d'eau. La présence de cet engrais favorise la croissance de plantes aquatiques non désirées et nuisibles à la qualité de l'eau.

Cette année c'est au tour des adresses civiques finissant par un chiffre pair à faire vidanger leur fosse septique par

un entrepreneur accrédité dont la liste est disponible à l'Hôtel de Ville ou sur notre site Internet : [www.munsar.ca](http://www.munsar.ca)

Saviez-vous qu'il est recommandé de faire vidanger votre fosse septique préférentiellement au printemps ou à l'été pour laisser suffisamment de temps au remplacement des enzymes? En effet ces « petites bibittes » sont nécessaires au bon fonctionnement de votre fosse septique et se reproduisent mieux à la chaleur qu'au froid. C'est en partie pour cela que le règlement oblige à ce que la vidange des fosses se fasse avant le 1<sup>er</sup> septembre.

Vous ne venez pas souvent à votre résidence? Exceptionnellement, ceux qui utilisent très peu leur résidence durant l'année peuvent demander à la municipalité de mesurer l'écume et les boues de leur fosse septique et peut-être ne pas avoir à vidanger leur fosse septique si l'épaisseur de la couche d'écume est inférieure à 12 cm ou lorsque l'épaisseur de la couche de boues est inférieure à 30 cm. Dans ce cas, toute fosse septique doit être inspectée une fois par année et le coût du mesurage est de 50 \$. Notez que ce mesurage n'est possible uniquement que si vous possédez une fosse septique conforme aux normes en vigueur, ce qui exclut entre autres les puisards et les fosses en métal.

De plus, si vous avez une installation sanitaire qui date de plus de 25 ans ou si vous ne connaissez pas le type d'installation qui est en place chez vous, il serait utile de faire vérifier la qualité de vos installations pour s'assurer qu'elles fonctionnent convenablement car, une installation défectueuse rejette énormément de phosphore et de coliformes.

#### 3. Utilisons les bateaux de façon responsable

Les bateaux de grosses cylindrées et principalement ceux de type « Wakeboard » produisent des vagues importantes qui ravagent les rives des lacs en plus d'être désagréables pour ceux qui se prélassent sur leur quai ou se promènent en petites embarcations. Les bateaux moteurs ne devraient pas circuler à plus de 10 km/heure lorsqu'ils sont à moins de 50 mètres de la rive

et devraient éviter de circuler dans les baies peu profondes et ralentir à l'approche d'une petite embarcation ou s'en éloigner. Il est possible de faire du bateau moteur tout en respectant les autres et en diminuant l'impact sur l'environnement.

Nos lacs et nos cours d'eau représentent notre plus grande richesse et nous voulons qu'elle le demeure pour les générations futures. Sans lacs en santé, la valeur de nos propriétés diminuera sensiblement et le développement de notre municipalité en sera rapidement affecté.

L'amélioration de l'environnement est assurément le plus grand enjeu que la planète entière doit actuellement résoudre. Nous pouvons agir aujourd'hui, chez nous, par des gestes simples et concrets. Cela demande des changements dans nos habitudes, mais nous pouvons tous y voir immédiatement.

Chaque geste compte, et nous avons besoin de la participation de tous pour protéger nos lacs et nos cours d'eau car la réglementation n'y arrivera pas à elle seule.

Bon été,  
Robert W. Desnoyers, maire

## Subvention de 15,3 millions

### Une première subvention de 15,3 millions pour l'amélioration du réseau d'égout et d'aqueduc du village

Le 31 mai dernier, M. Guy Ouellette, adjoint parlementaire à la ministre des Transports et au ministre du Revenu, venait nous annoncer l'octroi d'une subvention de l'ordre de 15,3 millions dans le cadre du volet collectifs du Fonds Chantiers Canada-Québec. M. André Villeneuve, député de la circonscription de Berthier et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales assistait également à cette rencontre. Plus précisément, le projet vise à remplacer le réseau de conduites d'alimentation en eau potable du village, à mettre en place un réseau d'égouts sanitaires pour la collecte et l'interception des eaux usées du

village et à construire des installations de traitement des eaux usées.

Cette subvention n'inclut cependant pas les travaux requis pour desservir les résidences et les commerces situés sur la route 343. Toutefois, MM. Ouellette et Villeneuve nous ont confirmé leur appui pour convaincre le ministère des Transports de la nécessité des travaux sur notre artère commerciale, travaux qui nécessitent un budget additionnel de 4 à 5 millions.

Nous pouvons maintenant espérer que notre municipalité pourra enfin être en mesure de renouveler une partie importante de ses infrastructures et d'offrir un service de qualité à la communauté.

## Vérification de conformité des installations sanitaires

En 2006, la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez adoptait le règlement numéro 701-2006 relatif à la vidange des fosses septiques sur son territoire. En effet, ce règlement a permis à la municipalité de poursuivre son implication en matière d'environnement et aux citoyens de prendre conscience de l'importance de le protéger.

Afin de poursuivre cette orientation, nous avons embauché un stagiaire en environnement qui aura pour mandat de vérifier la conformité des installations sanitaires, s'assurant de la régularité des vidanges et procédant au mesurage des boues.

Au cours de l'été, certains secteurs seront visités et vous en serez préalablement avisés.

Merci!, Jennyfer Savignac, préposée à l'environnement

## Dispositions applicables aux numéros civiques

L'importance de bien voir votre adresse est avant tout une question de sécurité.

S'il y a une urgence, le temps perdu à tenter de vous localiser peut être fatal. Toute propriété doit être identifiée par un numéro civique distinct **visible** de la voie publique.

Nous pensons à votre sécurité, et vous, y avez-vous pensé?

Pierre Poirier  
Inspecteur en bâtiments et en environnement

## AUX ABONNÉS DES RÉSEAUX D'AQUEDUC

**ARROSAGE** : Vous êtes autorisés à arroser pelouses, fleurs, arbres ou arbustes, jardins ou végétaux, entre 20 h et 22 h, aux jours et emplacements décrits ci-dessous :

numéros civiques pairs : mardi, jeudi et samedi  
numéros civiques impairs : mercredi, vendredi et dimanche

L'arrosage manuel est permis en tout temps.

**Attention durant les périodes de sécheresse.**

Merci de votre collaboration!

## L'ABATTAGE D'ARBRES EST PERMIS, MAIS AVEC DES SCIES (SI)!

Les arbres et les forêts sont essentiels à la protection de l'environnement et leur présence donne beaucoup de valeur à notre région. Nous vous encourageons à protéger cette richesse et nos règlements visent justement à encadrer l'abattage d'arbres dans notre municipalité.

En résumé, nos règlements prévoient ce qui suit :

- Dans toute bande riveraine, il est strictement interdit d'abattre un arbre sans avoir obtenu un certificat d'autorisation de la municipalité à l'exception de ceux situés dans la voie d'accès au lac d'un maximum de 2 mètres de largeur. Il faut absolument limiter l'abattage d'arbres dans la bande riveraine, car ces arbres sont le filtreur des lacs et des cours d'eau.
- Sur le terrain de votre résidence (à l'extérieur de toute bande riveraine) vous pouvez abattre :
  - Un arbre mort, dépérissant, ravagé par des insectes ou atteint d'une maladie grave;
  - Un arbre dangereux pour la sécurité des personnes;
  - Un arbre qui est nuisible pour la qualité de vie des personnes (ex. : allergie);
  - Un arbre qui occasionne ou pourrait occasionner des bris matériels;
  - Un arbre qui est une nuisance pour la croissance et le bien-être des arbres voisins (ne s'applique pas aux arbres plantés de manière à former une haie);
  - Un arbre qui doit être nécessairement abattu dans le cadre de l'exécution de travaux publics ou pour la construction d'une rue ou d'un chemin;
  - Un arbre qui doit être abattu pour la réalisation d'un projet de construction autorisé par la municipalité. D'une part, la superficie maximale de déboisement pour le bâtiment principal ne doit pas excéder 600 m<sup>2</sup> ou le double de la superficie requise pour l'implantation dudit bâtiment, selon la moins élevée des deux valeurs. D'autre part, la superficie maximale de déboisement pour les

bâtiments accessoires, les installations septiques et les voies d'accès ne doit pas excéder 800 m<sup>2</sup> ou le double de la superficie requise pour l'implantation dudit bâtiment, selon la moins élevée des deux valeurs. Si vous coupez un arbre pour une des raisons énumérées aux points a, b, c, ou d, sur un terrain d'une superficie maximale de 4 000 m<sup>2</sup> situé dans le périmètre urbain ou dans un hameau, cet arbre doit être remplacé dans les 6 mois de son abattage.

Il n'est pas nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation (un permis) auprès de la municipalité.

- Sur votre terre (à l'extérieur de toute bande riveraine), vous pouvez abattre des arbres à des fins d'entretien personnel d'un boisé et/ou à des fins de bois de chauffage personnel à la condition que :
  - l'abattage d'arbres ne dépasse pas l'équivalent d'une corde de bois (8 pi x 4 pi x 4 pi) par hectare et;
  - l'abattage d'arbres doit être réparti uniformément et le prélèvement doit être de 40 % et moins de la surface terrière initiale et ne jamais abaisser la surface terrière du peuplement forestier en dessous de 16 m<sup>2</sup>/ha.
- Toute exploitation forestière doit obtenir au préalable un certificat d'autorisation de la part de la municipalité et répondre à des critères précis.

Ceci n'est qu'un résumé des règlements touchant l'abattage d'arbres et vous êtes invités à nous consulter pour tout questionnement que vous pourriez avoir concernant ce sujet. Il nous fera plaisir de vous répondre et de vous conseiller dans vos travaux d'abattage d'arbres, et ce, dans le respect des règlements en vigueur.

## PERMIS DE BRÛLAGE

Les feux à ciel ouvert exigent un permis. Il est **gratuit** et vous devez en faire la demande **quotidiennement** pour chaque feu. Le permis est donné par un officier du service des Incendies ou par une employée de l'Hôtel de Ville selon l'indice d'inflammabilité émis par la SOPFEU.

**Pour les installations fixes (foyer ou poêle), un permis annuel peut être émis suite à l'inspection d'un pompier mandaté.**

De plus, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ne permet que le brûlage d'arbres, bûches, feuilles et gazon coupé. Tout autre matériau, que ce soit les restes de construction, meubles ou autres résidus, ne peut pas être brûlé, sous peine d'amende.

### Pour demander un permis :

- du lundi au vendredi, contactez l'Hôtel de Ville, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30, au 450 883-2264 et faites le 0;
- au cours des soirées et des fins de semaine, composez le 450 757-5894 entre 9 h et 21 h. Vous joindrez alors un téléavertisseur et, après le signal sonore, vous devrez composer votre numéro de téléphone à l'aide de votre clavier téléphonique. Un officier autorisé communiquera avec vous pour vous fournir un numéro de permis.

Et n'oubliez jamais que la fumée de votre feu ne doit pas déranger les voisins.

## OHÉ DU BATEAU! • AVEZ-VOUS VOTRE PERMIS ?

### Le permis est-il obligatoire, même pour une chaloupe ou un ponton?

Tout propriétaire riverain ou tout résidant jouissant d'un droit d'accès notarié aux rives d'un lac, qui désire faire usage sur un lac d'une embarcation mue par un moteur à combustion fossile (à essence) doit se procurer un permis d'embarcation auprès de la municipalité.

Le permis est valide pour une période d'un an ou pour la durée de la location et est aussi valide uniquement pour le lac où il bénéficie d'un droit d'accès.

### Le coût du permis est-il dispendieux?

Le coût est si raisonnable qu'il n'y a plus de raison de s'en passer. En effet, pour tout propriétaire riverain ou tout résidant jouissant d'un droit d'accès notarié aux rives d'un lac, le coût du permis est de 25 \$ la première fois que vous enregistrez votre embarcation, mais il est gratuit pour les années suivantes, et ce tant que vous en êtes le propriétaire.

De plus, si vous déteniez une vignette en 2009, il ne vous en coûtera rien pour la remplacer en 2010.

**Ne risquez donc pas de vous faire coller une amende, collez plutôt votre vignette annuelle sur votre embarcation.**

### Que se passe-t-il si je loue mon chalet pour l'été?

Le locataire d'une unité de logement ou l'occupant temporaire d'un immeuble ou d'un bâtiment sur le territoire de la municipalité pour une durée de 60 jours ou plus, peut se procurer un permis ponctuel pour embarcation motorisée en présentant une preuve de location et en fournissant les documents requis aux conditions de délivrance du permis annuel.

Le tarif applicable pour la délivrance d'un permis ponctuel d'accès au lac pour une embarcation motorisée mue par un moteur à combustion fossile est de 500 \$.

### Peut-on obtenir un permis d'accès au lac pour une journée ou une fin de semaine?

La réponse est non. C'est donc dire que votre beau-frère n'a pas le droit de mettre son bateau à l'eau chez vous pour un week-end.

### Le remplacement de la vignette est-il obligatoire tous les ans même s'il s'agit toujours de la même embarcation?

La réponse est oui. Vous devez renouveler votre permis tous les ans et vous procurer la nouvelle vignette. Une embarcation sans la vignette de l'année, c'est comme une embarcation sans vignette. Procurez-vous la donc avant la mise à l'eau de votre embarcation.

### Faut-il nettoyer son embarcation à chaque mise à l'eau?

Oui et surtout si vous êtes allés vous promener sur un autre plan d'eau. Un lac n'est pas une baignoire à bateau, prenez donc le temps de bien nettoyer votre embarcation avant chaque mise à l'eau.

### ATTENTION À LA VAGUE !

En terminant, la « vague » semble toujours aux gros bateaux dont ceux de type « Wakeboard » sur les lacs navigables. Retenez que les vagues faites par ces embarcations sont très néfastes pour les rives des lacs. Une bonne façon d'en diminuer les impacts négatifs est de naviguer à très basse vitesse à moins de 50 mètres de la rive et d'éviter complètement les baies peu profondes ou étroites. En agissant ainsi, vous aiderez votre lac à se refaire une santé.

## RETOUR DE LA COLLECTE HEBDOMADAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (bac noir) POUR L'ÉTÉ 2010

En réponse aux souhaits exprimés par leurs citoyens, quatre municipalités membres de REGIM, soit Saint-Alphonse-Rodriguez, Sainte-Marcelline-de-Kildare, Sainte-Émilie-de-l'Énergie et Saint-Damien ont demandé à REGIM de mettre en place une collecte hebdomadaire des bacs noirs pour la période du 20 juin au 10 septembre 2010.

La mise sur pied de cette collecte hebdomadaire est faite dans le cadre d'un projet pilote, car nous voulons nous assurer que cela n'aura pas comme conséquence d'augmenter sensiblement la quantité totale de déchets ramassée durant l'été 2010 comparativement à 2009.

En effet, si nous avons accepté de remettre la cueillette des bacs noirs à la semaine durant l'été, c'est pour diminuer les effets

négatifs causés par les odeurs et les animaux sauvages.

Chaque citoyen doit voir à mettre au recyclage (bac bleu) tout ce qui est recyclable et il ne faut pas que la collecte hebdomadaire des déchets vienne diminuer la quantité des matières recyclées. On doit réduire au minimum ce que nous envoyons à l'enfouissement. C'est tant une question de coût que de protection de l'environnement.

Si le projet pilote se déroule bien, REGIM pourrait alors décider de maintenir la cueillette hebdomadaire des déchets (bacs noirs) au cours des prochaines saisons estivales.

**Ça dépend beaucoup de chacun d'entre nous!**

## DEPUIS LEUR DÉPART...

### Jacques-Y. Lachapelle

Un merci tout spécial à M. Jacques-Y. Lachapelle qui s'est rendu disponible et fortement utile jusqu'à la toute dernière minute de son contrat et qui nous supporte encore aujourd'hui.

Merci Jacques!

### Anne Delage

Le poste de coordonnatrice à la gestion du territoire ayant été aboli, M<sup>me</sup> Anne Delage quittait ses fonctions en février dernier.

Avec tous nos remerciements, nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses projets futurs.

### Shanie Déziel

Nous tenons à la remercier d'avoir su faire grandir loisir, sport et culture à Saint-Alphonse-Rodriguez. Bonne chance dans ses nouvelles fonctions. Merci Shanie!

### Michèle Paradis

Un grand merci à M<sup>me</sup> Michèle Paradis qui était préventionniste à la municipalité au cours des dernières années

### Stéphane Trottier

Suite à l'abolition du poste de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Stéphane Trottier n'est plus à l'emploi de la municipalité. Nos meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles fonctions.

## DOMAINE DES RENTIERS

### AMÉLIORATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale relative au Programme de renouvellement des conduites (PRECO), la municipalité s'est vue octroyer une participation financière conjointe de 917 250 \$ pour le remplacement des conduites d'aqueduc du domaine des Rentiers Nord et Sud. Des relevés d'arpentage ont déjà été faits ce printemps dans le but de vérifier que l'emplacement actuel de chacune des rues est bien conforme aux plans officiels. Les travaux devraient débuter après la période estivale et être complétés cet automne.

Ce projet va permettre de remplacer toutes les conduites actuelles du réseau d'aqueduc par des conduites répondant aux normes et de relocaliser sous la rue, les sections du réseau d'aqueduc qui se retrouvent actuellement sur des terrains privés.

Les résidents du domaine des Rentiers seront rencontrés avant le début des travaux afin de bien les informer sur ce projet.

### RDD Heures d'ouverture du centre à Saint-Alphonse-Rodriguez

Le site d'entreposage de résidus domestiques dangereux (RDD) situé au garage municipal est ouvert jusqu'au 30 septembre aux heures suivantes :

**8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.**

Pour toute information supplémentaire, consultez le site Internet de REGIM à l'adresse : [www.regim.ca](http://www.regim.ca)

## Calendrier des événements

### Été 2010

**23 juin**

Soccer – possibilité d'inscription pour les 4 à 7 ans  
Ouverture de la plage

**24 juin**

Fête Nationale – les bureaux municipaux seront fermés

**2 juillet**

Fête du Canada – les bureaux municipaux seront fermés

**10 et 11 juillet**

Expobonsaï

**15 juillet**

Début des Doux Jeudis sous les étoiles

**19 juillet**

Séance ordinaire du Conseil municipal

**26 juillet**

Clinique de sang

**31 juillet**

Journée familiale – Association de plein air du lac Pierre

**3 août**

Les Plaisirs animés des petits mardis : Magislain le magicien

**10 août**

Les Plaisirs animés des petits mardis : Professeur Wooopsss

**16 août**

Séance ordinaire du Conseil municipal

**17 août**

Les Plaisirs animés des petits mardis : Les contes géants

**21 août**

Tournoi de golf annuel du Club Optimiste

**24 août**

Les Plaisirs animés des petits mardis : Productions 3.2.1 cirque!

**18 septembre**

**Séance ordinaire du Conseil (SAMEDI MATIN 9 H)**

**18 octobre**

Séance ordinaire du Conseil

## À vos pagaies! Ramez pour les enfants handicapés du Québec le samedi 18 septembre 2010

Le Camp Papillon vous invite à participer à la **Course de bateaux-dragon de la Société pour les enfants handicapés du Québec**. Mesurez-vous à d'autres équipes amateurs dans une ambiance festive au cœur même du « vaisseau amiral » du Camp Papillon situé à Saint-Alphonse-Rodriguez. Ne manquez pas le bateau et soyez des nôtres **le samedi 18 septembre prochain**.

Vous pouvez former une équipe (20 personnes) ou vous inscrire individuellement. Chaque participant doit recueillir

un minimum de 150 \$. Pour chaque tranche de 500 \$ supplémentaire amassée par l'équipe, 1 seconde sera soustraite au temps d'arrivée, jusqu'à concurrence de 4 secondes.

Les fonds ainsi amassés seront versés à la Société pour les enfants handicapés du Québec qui accompagne, depuis 1930, les jeunes vivant avec un handicap dans la réalisation de leurs rêves. Elle supporte également les parents dans leurs efforts à apporter toute l'aide, l'attention et le soutien dont leur enfant a besoin.

Que vous décidiez de relever ce défi seul ou en équipe, inscrivez-vous dès maintenant au : [www.ramezpourlesenfants.com](http://www.ramezpourlesenfants.com)

ou téléphonez à:  
Kim Godbout-Sundby  
1 877 937 6171 poste 236.



Jocelyn Racine, coordonnateur

## PROJET AMÉNAGEMENT COUR D'ÉCOLE



À l'école Saint-Alphonse, un comité étudie et travaille à faire avancer le dossier de la cour d'école afin d'offrir à nos jeunes un environnement agréable et sécuritaire qui leur donnera le goût de bouger et de s'amuser.

Nous remercions les partenaires qui nous aident dans ce beau projet :

- Marché Métro: dons de 1 000 \$ pour les sacs écolos
- Chambre de Commerce : 210 \$
- Financement « Corvée printanière » : 2 066 \$
- Visionnement du match Canadien vs Pengouins : 300 \$

## NOUVEAU LOGO DU RALSAR CRÉÉ PAR LES ENFANTS DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ

Le Regroupement des Associations de Lacs de Saint-Alphonse-Rodriguez (RALSAR) est fier de dévoiler son premier logotype, inspiré du dessin gagnant du concours « Des lacs à partager ».

La grande gagnante du concours est Caroline Bertrand, élève de M<sup>me</sup> Dany Rainville, qui s'est vue attribuer le premier prix d'une valeur de 50 \$. Les cinq élèves ayant remporté la deuxième place ont reçu chacune un prix de 10 \$; il s'agit de : Julie-Maude Blais, Clé Blanchette, Mariane Lavallée, Caroline Massicote et Sophie Massicotte.



La gagnante, Caroline Bertrand, et son enseignante M<sup>me</sup> Dany Rainville

## RENDEZ-VOUS ENVIRONNEMENT

Le 29 mai dernier avait lieu la sixième édition du Rendez-vous environnement à Saint-Alphonse-Rodriguez. L'évènement s'est doté cette année d'un tout nouveau slogan, « S'informer pour agir ». Encore une fois, plusieurs visiteurs sont venus chercher plantes, arbres et information. Divers exposants étaient présents ainsi que plusieurs conférenciers.

Félicitations et merci à tous ceux qui se sont déplacés ainsi qu'au comité organisateur de l'évènement.

## EXPOBONSAÏ 2010 AU BONSAÏ GROS-BEC

Les 10 et 11 juillet 2010, la Société de bonsaï et de penjing du Québec présente son exposition annuelle. Venez admirer plus d'une centaine de bonsaïs de collection appartenant aux membres de la SBPQ et présentés dans le magnifique décor de la Pépinière Bonsaï Gros Bec. Vous découvrirez aussi la collection Bonsaï Gros Bec ainsi que tout ce qu'il vous faudra pour devenir vous-même bonsaïste : cours de la SBPQ, matériel et arbres. Pour information : 450 883-1196 (Bonsaï Gros Bec, 40, rue Imbeault (dans le domaine des 4H))

[www.bonsaigrosbec.com](http://www.bonsaigrosbec.com) et [www.bonsaiduquebec.com](http://www.bonsaiduquebec.com)

### TIRAGES

**Corvée printanière :** M<sup>mes</sup> Monique Lafrenière et Sophie Desmeules se sont mérité 4 heures de travaux printaniers par une équipe de parents et d'enfants

**Carte-cadeau :** Marjorie Morin et Mathis Filiatrault ont gagné une carte-cadeau de 50 \$ chez Canadian Tire

### Concours LOGO et SLOGAN

Tous les élèves étaient invités à soumettre un slogan et un logo pour notre projet « Cour d'école » et le gagnant est : **Émile Bergeron-Perreault**

Si tout va bien, nous prévoyons réaliser le projet à l'été 2011.

P.S: Vous pouvez suivre l'évolution de notre projet sur le site: [macourdecole.blogspot.com](http://macourdecole.blogspot.com)

## La Société d'histoire

Le bureau de la Société sera ouvert les lundis et jeudis après-midi ainsi que le dernier dimanche du mois.

Info : Monique Marchand, 450 883-8149 et Diane Tétreault, 450 883-5649.



## Saint-Alphonse Tout en art

Félicitations et merci au comité organisateur de Saint-Alphonse Tout en art qui fait chaque année de cet évènement une réussite, démontrant le talent et la créativité des artistes de la région, se démarquant par sa variété ainsi que par ses nouveautés. Sous les chapiteaux, des artistes créaient sous le regard attentif du public tandis qu'à l'intérieur les visiteurs pouvaient admirer et se procurer de vrais petits bijoux. Encore bravo et à l'an prochain!



La Chambre de commerce de Saint-Alphonse-Rodriguez tient à remercier toutes les personnes qui ont assisté au 4 à 7 Gens d'Affaires « Venez vous faire connaître » le 30 mars dernier.

## Ligue de Balle molle féminine

Cet été, il y a des joutes de balle molle féminine au terrain de baseball de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez. Les parties amicales ont lieu tous les lundis à compter de 18 h 30. Vous pouvez joindre Marie Bourgeois au 450 883-9224.

**Bienvenue à toutes!**

## Félicitations au Chœur Belles-Montagnes!

Encore une fois, Saint-Alphonse-Rodriguez peut s'enorgueillir de la magnifique prestation de ses aînés. Le chœur de l'Âge d'or a su conquérir les spectateurs trois fois plutôt qu'une. Tant à Rawdon, Saint-Côme ou Saint-Alphonse-Rodriguez, le public a apprécié la variété du répertoire, les arrangements originaux et les voix se conjuguant à merveille.

**À la prochaine!**

## La bibliothèque

### Horaire régulier

Mardi 14 h 30 à 16 h 30 Jeudi 10 h à 12 h  
Mercredi 11 h à 14 h Samedi 9 h 30 à 12 h 30

## CACI

### de Saint-Alphonse-Rodriguez

Le Centre d'accès communautaire Internet (CACI) vous invite à profiter des avantages de la haute vitesse.

Le Centre offre de la formation sur demande et est ouvert :

mardi et jeudi de 13 h à 16 h  
vendredi de 16 h à 19 h (21 h sur demande)  
samedi de 9 h à 12 h

1100, rue Notre-Dame (au-dessus du CLSC).

Téléphone : 450 883-2993

Courriel : [cacistalphonserodriguez@hotmail.com](mailto:cacistalphonserodriguez@hotmail.com).

## COUTURIÈRES... À VOS MACHINES!

Le Noël des Papillons, un projet unique qui se déroulera au **Camp Papillon** tout au long du mois de décembre, a besoin de couturières bénévoles dès maintenant afin de confectionner quelques costumes.

Vous avez quelque talent en la matière, un peu de temps à nous consacrer? Nous avons les projets et les tissus!

Sylvianne Renaud • 450 883-5642

## Maison des Arts

1031, rue Notre-Dame

La maison des arts accueillera M<sup>me</sup> Suzanne Charbonneau, artiste mixmédi, les 26 et 27 juin aux heures suivantes :

samedi 11 h à 16 h  
dimanche 10 h 30 à 14 h

**Bienvenue à tous!**

Conseil des Arts, de la Culture et du Patrimoine



## Nouvelle équipe

Le 22 mars dernier, lors de l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration a été élu et est dorénavant formé des personnes suivantes :

Présidente : France Émond - Lettres  
Vice-président : Maurice Bourgeois - Métiers d'arts  
Directrice : Guylaine Sauvé - Arts visuels  
Directrice : Murielle Larochelle - Patrimoine artistique  
Directeur : Bernard Simard - Arts de la scène  
Trésorière : Marie Bourgeois  
Secrétaire : Diane Gravel

Le Conseil des Arts, de la Culture et du Patrimoine vous invite à prendre votre carte de membre au coût de 20 \$ par année pour aider la culture à Saint-Alphonse-Rodriguez. Vous pourrez obtenir l'information des activités que nous organisons et supportons.

Pour plus d'information, contactez Marie Bourgeois au : 450 883-9224 ou [m.bourgeois@sympatico.ca](mailto:m.bourgeois@sympatico.ca).

## Prochaine parution : NOVEMBRE

**Veillez faire parvenir vos textes complets à la municipalité pour le vendredi 15 octobre à l'attention de**

**Louise Dontigny • 450 883-2264 poste 7411 • [ldontigny@munsar.ca](mailto:ldontigny@munsar.ca)**

